

Armures et vêtements

par Alain Bonet

J'ai improvisé ces règles alors que mes aventuriers s'aventuraient près du cercle polaire. Nous avons déjà des règles pour les protections contre le froid, mais d'aucuns auraient bien aimé combiner les effets de la tenue esquimaude et de l'AT 20 !

Voici ce dont nous sommes convenus:

- * AT 5-8, avec jambières ou protections de bras: compatible avec tout type de vêtements.
- * AT 9-12: peuvent être portées au-dessus ou en-dessous de vêtements normaux ou de vêtements d'hiver standard.
- * Toutes les AT à partir de 13 et au-dessus peuvent se porter au-dessus d'un « *padded undercoat* ».
- * AT 13-16: Compatible avec des vêtements normaux uniquement.
- * AT 17-20: Compatibles uniquement avec des vêtements légers.

Les vêtements d'hiver standard se composent d'un ensemble de vêtements de laine ou en cuir léger, plus manteau, cape, gants, capuchon et botte. Considérer comme AT 5 avec pénalités de gants (pour la dextérité) et de capuchon (pour l'ouïe).

Les vêtements d'hiver supérieurs sont composés d'un ensemble de vêtements de laine, plus manteau de fourrure ou de cuir épais, gants de fourrure, chapeau de fourrure et bottes. Considérer comme AT 6, avec pénalités de gants et de capuchon.